

Séance du 11 mars 2026.

Le onze mars deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André-Pierre BOURDON, Maire, en séance ordinaire.

Étaient présents :

Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, DESAEGER, LACAILLE, MAHU, ROUSSEL
Mesdames GAINVILLE, DAUZOU, MATÉ, QUESNEL, VASSEUR. VINCENT

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Madame FILLON donne pouvoir à Madame VASSEUR

Madame SOULET donne pouvoir à Madame QUESNEL

Formant la majorité des membres en exercice : Madame VINCENT est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur BOURDON André-Pierre à 18 h 00.

Remarques sur le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2025.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte rendu. Il n'y a aucune remarque.

Avant d'entamer la réunion de conseil, Monsieur le Maire informe le Conseil, que nous n'avons pas encore eu le retour de la perception pour valider les comptes. Ce point sera donc évoqué plus tard.

1) Demande de participation financière de l'école de Néville pour une sortie scolaire le 28 mai 2026,

Afin d'organiser la sortie scolaire, l'école de Néville demande une participation financière à la commune pour l'organisation d'une sortie scolaire. La première sortie proposée était pour se rendre au Puy du Fou, cependant les dates ne correspondaient pas avec le planning voulu. Ils se sont donc repliés sur un séjour sur Cherbourg. Madame GAINVILLE complète qu'il y a également une nuitée au séjour. Après discussion avec le Directeur il a été proposé de participer à hauteur de 5 000 €, compte tenu que lorsque les enfants vont à la Clusaz, la commune débourse 8 500€. Monsieur BOULANGER demande quel est le coût du séjour ? Il lui est répondu que nous ne le connaissons pas avec précision, nous n'avons que le montant par enfant, Madame GAINVILLE complète que ce montant sera en fonction du nombre de participants, car c'est soumis à inscription. Madame GAINVILLE ajoute qu'il y aura une participation par enfant pour les familles entre 50 et 60€ et dit qu'il y aura certainement l'association Têtes de Mioches qui participeront. Monsieur BOURDON complète en ajoutant la coopérative.

Vote sur la participation financière d'un montant de 5 000 € pour la sortie scolaire de l'école de Néville

L'ensemble des membres du conseil accepte à l'unanimité, le versement de la participation d'un montant de 5 000€.

Monsieur ROUSSEL prend la parole avant d'aborder le point suivant, car c'est la première fois que nous votons ces points, car les autres demandes avaient été refusées directement par Monsieur le Maire, il s'interroge pourquoi les faisons nous voter maintenant ?

2) Demande de subvention de la part de l'école Notre Dame du Bon Port, pour un voyage à la Clusaz,

L'école de Notre Dame du Bon Port a envoyé une demande de subvention pour une classe découverte à la Clusaz, pour 3 enfants névillais scolarisés chez eux. Monsieur BOURDON indique que quand les enfants de Néville vont à la Clusaz, il est demandé aux familles une participation répartie sur trois niveaux, en fonction des revenus. Contrairement à l'école privée où un montant fixe est demandé aux parents de 50€, l'école de Saint Valéry demande 400.39€ par enfant en participation, alors que la participation de la commune pour le voyage

de la Clusaz pour les élèves de Néville n'est que de 200€ environ. Monsieur Le Maire indique qu'il ne voit pas pourquoi il serait donné plus dans cette situation. Il termine ses propos en indiquant qu'il n'est pas favorable à cette demande. Madame GAINVILLE précise que les familles paient pour scolariser leurs enfants à l'école privée. Monsieur BOULANGER donne son avis personnel, c'est que nous avons une école et que si on commence à donner aux autres on en fini pas.

Madame VASSEUR évoque que le voyage est déjà passé, il était du 31 janvier au 8 février 2026.

Monsieur DESAEGER précise que donner des fonds publics à du privée, c'est non.

Vote sur la demande de subvention pour l'école de Notre Dame du Bon Port, pour un voyage à la Clusaz.

L'ensemble des membres du conseil refuse à l'unanimité de donner une subvention.

3) Demande de participation au forfait communal de la part de Notre Dame du Bon Port,

L'école de Notre Dame du Bon Port sollicite la commune pour le forfait communal de 4 enfants névillais pour l'année 2025-2026. L'ensemble du conseil indique que c'est le choix des parents de mettre leurs enfants à l'école privée, et la commune n'a pas lieu de financer cela. Monsieur BOURDON précise qu'il y a un texte de loi qui est clair sur ces participations, et le fait de pouvoir proposer une école aux parents nous dédouane du paiement de cette participation demandée, sauf pour les classes spécialisées, car nous ne proposons pas le même service.

Vote sur la demande de participation au forfait communal de l'école de Notre Dame du Bon Port.

L'ensemble des membres du conseil refuse à l'unanimité de verser un forfait communal pour l'école privée.

4) Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles demandée par l'école de Cany Barville pour l'année 2024/2025,

La mairie de Cany Barville sollicite la commune pour une participation aux frais de fonctionnement de l'école public pour l'année 2024/2025 pour la classe d'ULIS. Monsieur ROUSSEL demande s'il y a eu une dérogation signée du Maire pour aller dans cette école, Monsieur BOURDON répond que non, Monsieur ROUSSEL conclu que dans ce cas on applique les règles. Les membres du conseil se prononcent uniquement pour l'année 2024-2025, pour la classe ULIS pour un montant de 695€.

Vote sur la demande de participation aux frais de fonctionnement pour la classe ULIS pour l'année 2024-2025 pour un montant de 695€

L'ensemble des membres du conseil accepte à l'unanimité le paiement de la participation d'un montant de 695€.

5) Questions diverses.

Monsieur le Maire dénomme les différentes personnes qui participeront au dépouillement de l'élection municipale.

Monsieur ROUSSEL demande où se passe le déroulement du scrutin ? Monsieur le Maire lui répond que cela sera dans la salle du conseil.

Monsieur BOULANGER précise qu'il y a des photos qui ont tournées sur Facebook, sur une association de cartes à Néville, qui aurait utilisée des locaux communaux, où nous apercevons des mineurs, et demande si Monsieur le Maire est au courant, et souhaite savoir ce qui est fait pour encadrer cela ? il y a-t-il une convention ? Une assurance ? Une association ? Madame DAUZOU répond qu'elle pense que les personnes qui s'occupent de l'association doivent avoir l'assurance et qu'il ne s'agit peut-être même pas d'une association Nevillaise.

Monsieur ROUSSEL évoque le point des petites centralités : il avait été discuté des maisons rue du Château d'Eau et de leur rénovation, et il précise que Monsieur le Maire s'était engagé à faire des forages pour s'affranchir du périmètre de sécurité de la marnière, car les frais de rénovation étaient estimés à 100 000€, et que si nous mettions ce montant dans ces travaux, il fallait se dédouaner afin d'être certain qu'il n'y aura pas

d'effondrement dans 3-4ans, car il faudra reloger tous les gens et les frais dépensés dedans seront perdus. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas encore vu avec l'entreprise, et qu'il n'a pas eu de nouvelle de Logéal non plus. La difficulté est que nous avons fait les barrages et que pour forer nous serions obligés de les retirer. Il a été évoqué avec la voisine de pouvoir faire procéder aux forages dans sa partie, et être au plus près de l'indice. Monsieur ROUSSEL indique que peu importe la manière, le tout c'est de s'affranchir de la manière avant de réaliser des travaux.

Monsieur ROUSSEL voulait revenir sur ce qui a été dit durant une réunion de conseil, où le personnel de la cantine avait été invité. Il avait été indiqué que Monsieur ROUSSEL exigeait que le repas soit servi entièrement à l'enfant, Monsieur ROUSSEL précise qu'il a ressorti le règlement de cantine, et il précise que dans ce document, validé en conseil municipal, il est précisé « que le menu sera servi en intégralité à l'enfant en fonction de la composition choisi ». Il en conclut que cela n'était pas uniquement ses propos. Il ajoute qu'il a apprécié que le personnel soit présent car cela a permis de s'apercevoir qu'il y avait un agent qui n'avait pas signé son contrat.

Monsieur ROUSSEL indique qu'il n'y a pas eu de compte rendu de délégations depuis l'avant dernier conseil. Il demande si des choses ont été réalisées avec ses délégations, et le cas échéant il invite Monsieur le Maire à faire ce compte rendu, afin de clore l'exercice.

Madame VASSEUR demande s'il va y avoir des parkings de réalisés dans la rue de l'Eglise et en particulier à la salle des fêtes, car quand on veut s'y garer et notamment le mardi après-midi, cela est très compliqué, il manque de places ? Monsieur ROUSSEL demande si la CCCA a été relancé à ce sujet ? Monsieur le Maire répond que la CCCA ne peut pas être partout. Monsieur ROUSSEL précise que durant les réunions des petites centralités, la CCCA a bien indiqué que les programmes de travaux étaient réalisés sur une période de 5 à 6 ans. Monsieur BOULANGER indique que la CCCA perd 2 millions € sur son budget, et cela concerne également Néville qui est aussi impacté.

Madame VASSEUR voulait également préciser qu'il faut penser à réaménager le centre bourg, car il est dangereux. Monsieur ROUSSEL répond que les petites centralités ont proposé des solutions, et ce sera au prochain conseil de les étudier et de les faire ou non.

Madame DAUZOU indique qu'il y a régulièrement un véhicule de stationné le long de la charcuterie pour recharger son véhicule, ce qui est dangereux.

Fin de séance à 18 h 45.

Le Maire,



La secrétaire.